



Paris le 21 février 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Racisme et antisémitisme jusque dans les atteintes aux droits de la défense**

Alors que la presse a révélé que des représentants de l'État algérien avait recommandé à un prisonnier de remplacer son conseil français par un avocat « non-juif », le SAF exprime son soutien le plus total au Confrère concerné.

Il s'agit d'une nouvelle attaque portée au libre choix de l'avocat.e et à la nécessité pour les justiciables d'avoir un accès effectif à celui où celle-ci, d'autant plus grave que les [avocat.es français.es](#) et algérien.nes ont le droit d'assister leurs [client.es](#) dans ces deux pays.

En outre, le SAF s'indigne de ce que pareil motif puisse être avancé par des représentants d'un État pour justifier leur attaque à ces principes fondamentaux du droit.